

INFORMATIONS COMMUNALES

SALLE POLYVALENTE

Depuis le 23.03.2023, le calendrier des occupations et locations de la salle polyvalente de Bootzheim est consultable en ligne sur la page dédiée du site Internet.

Rendez-vous sur WWW.BOOTZHEIM.FR !



Pour toute location de salle ou renseignements, veuillez prendre contact avec la mairie !

RAPPEL : le Conseil Municipal a décidé d'accorder une remise de 50 %, 1 fois par an, à chaque foyer fiscal de Bootzheim.

L' AIRE DE JEUX EST OUVERTE !



Les ouvriers communaux ont remis en état les structures, agréments et nettoyés les sols souples.

Les structures présentes sur le site sont adaptées aux enfants de 3 à 12 ans (6-12 ans pour la structure en bois). L'aire de jeux n'est pas surveillée, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Horaires d'hiver : 8h/17h

Horaires d'été : 8h/21h

MERCI DE FAIRE VIVRE L' AIRE DE JEUX
ET ÉGALEMENT DE RESPECTER
LES LIEUX ET LE VOISINAGE !

LA RÉTROSPECTIVE 2022 EST DISPONIBLE !

Elle est d'ores et déjà consultable et téléchargeable en ligne sur le site Internet :

➔ WWW.BOOTZHEIM.FR

Pour des raisons écologiques (limitation de la consommation de papier) et économiques, à partir de cette année, la rétrospective ne sera plus distribuée, de manière systématique, dans toutes les boîtes aux lettres !

Si vous souhaitez une édition papier,
à partir du mercredi 05.04.2023,
VENEZ RETIRER UN EXEMPLAIRE EN MAIRIE
ou contactez les secrétaires !

Merci pour votre compréhension
et BONNE LECTURE !

C'EST BON À SAVOIR !

Votre enfant est né en 2020 ?

**Les inscriptions pour la
1^{ère} année de maternelle
sont ouvertes !**

Dès à présent vous pouvez récupérer les documents nécessaires en mairie, sur le site Internet ou sur Panneau Pocket !

Date à retenir!

LUNDI 8 MAI 2023

de 8h à 11h !
cour de l'école

« LE PRINTEMPS DES FLEURS »

Au programme : retrait des commandes de fleurs et plants, marché de producteurs locaux (horticulture, fruits et légumes), buvette, etc.

COMMÉMORATION

ARMISTICE DU 8 MAI 1945,
à 11h,
monument aux morts.

INFORMATIONS À SUIVRE !

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM
Tél. : 03.88.58.28.00
mairie.bootzheim@evc.net

Horaires d'ouverture :

Lundi 10h - 12h
Mercredi 10h - 12h et 14h - 17h30
Vendredi 15h - 18h

SCoT DE SÉLESTAT ET SA RÉGION...

➔ RÉVISION EN COURS !

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région a été approuvé en décembre 2013. En 2019, le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) a procédé à une analyse des résultats de l'application du SCoT. À l'issue de cette analyse, le comité syndical a prescrit la révision générale du SCoT de Sélestat et sa Région.

En octobre 2022, cette délibération a été complétée afin de prescrire un SCoT valant Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).



LE SCoT C'EST QUOI ?

Le SCoT est un **document d'urbanisme** qui détermine, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie, les grandes orientations **d'aménagement et de développement du territoire à horizon 20 ans**. Il met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux en prenant en compte les **besoins des habitants** et les **ressources du territoire**.

Le **SCoT de Sélestat et sa région** couvre le territoire des communautés de communes du Val d'Argent, du Ried de Marckolsheim, de Sélestat et de la Vallée de Villé.

Les **documents d'urbanisme communaux et intercommunaux** (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieu) doivent être compatibles avec le SCoT.

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION

- ⇒ **Tenir compte des conclusions de l'analyse** des résultats d'application à 6 ans du schéma en vigueur ;
- ⇒ Se doter d'un nouveau SCoT à l'échelle du **nouveau périmètre** comprenant désormais 52 communes ;
- ⇒ « **Moderniser** » le contenu du SCoT ;
- ⇒ **Adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires** intervenues depuis son approbation, notamment la « **loi Climat Résilience** » du 22 août 2021 (objectif ZAN) ;
- ⇒ Engager la **transition écologique du territoire** dans toutes ses composantes :
 - Préserver le cadre de vie et le patrimoine
 - Adapter les logements aux évolutions sociétales à l'œuvre et aux nouveaux modes d'habiter
 - Concilier développement économique et sobriété foncière
 - Adapter le territoire au dérèglement climatique

Le PETR étant **membre de l'ADEUS** (Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur), celle-ci va l'accompagner pour la révision de son SCoT.

Objectif : approuver le schéma révisé en 2026 !

Retrouvez plus d'informations sur le site internet du PETR :
[HTTPS://SELESTAT-ALSACE-CENTRALE.FR/](https://selestat-alsace-centrale.fr/)

ARBRES ET ARBUSTES ! PRENEZ EN SOIN !

C'est le Code Civil qui régit l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées !

Ces végétaux doivent être entretenus de manière à :

- ⇒ Ne pas gêner le passage des piétons, cyclistes, etc. ;
- ⇒ Ne pas cacher les panneaux ;
- ⇒ Ne pas gêner la visibilité en intersection de voirie ;
- ⇒ les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET VOTRE COLLABORATION !

Pensez-y!

Vos déchets verts doivent être déposés en déchèterie ! L'accès aux déchèteries est réservé aux détenteurs d'une carte OPTIMO.

La déchetterie la plus proche se situe à Mackenheim.

DÉCHÈTERIE DE MACKENHEIM

2 chemin du canal

67390 MACKENHEIM

HORAIRES

Toute l'année :
du mardi au samedi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Nos déchèteries sont fermées
durant les jours fériés.



BON À SAVOIR :

Le **brûlage de déchets** est **strictement interdit**.

AFFICHAGES

- PV séance Conseil Municipal ;
- PV Communauté de Communes ;
- Arrêtés municipaux temporaires et/ou définitifs ;
- Arrêtés préfectoraux ;

POUR INFO : l'affichage papier est réalisé en mairie, dans les panneaux extérieurs prévus à cet effet.